



BORDEAUX MÉTROPOLE

Rapport annuel d'activité 2020

sur le prix et la qualité
des Services publics de l'eau
et de l'assainissement

Qualité de l'eau

AXE 1 de la politique de l'eau

Objectif 1.4 : garantir tous les jours de l'année la très bonne qualité de l'eau potable distribuée aux usagers.

Le Code de la santé publique fixe les conditions de sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

L'eau potable est parmi les produits alimentaires l'un des mieux contrôlés.

A cet effet, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) Nouvelle-Aquitaine, Délégation départementale de la Gironde (DD 33) établit chaque année un programme d'analyses à respecter sur chacun des points de captage.

Ce programme est complété par des autocontrôles réalisés à l'initiative du concessionnaire.

L'ensemble des analyses réalisées montre que l'eau distribuée sur Bordeaux Métropole est de bonne qualité bactériologique et physico-chimique en 2020 contre une très bonne qualité bactériologique et physico-chimique en 2019.

Respect des limites de qualité réglementaires (source : ARS DD 33 – Année 2019*)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Départ distribution	301	100 %	334	99.1%
Réseau de distribution	1250	100%	1255	100%
Bilan global eaux distribuées	1551	100%	1589	99,8%

* Le bilan annuel de la qualité de l'eau distribuée en 2020 réalisé par l'ARS DD 33 n'est pas encore disponible au moment de l'élaboration de ce rapport. Dans l'attente de l'envoi du bilan 2020 de l'ARS, le dernier bilan, établi en 2019 par l'ARS Nouvelle-Aquitaine Délégation départementale de la Gironde, est présenté de manière détaillée en annexe du rapport.

Cependant, lors de la réalisation du Rapport Annuel du Délégué (RAD), le délégataire intègre dans ses bilans sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, les résultats d'analyses du contrôle sanitaire programmé par l'ARS et ceux des analyses qu'il réalise en auto-surveillance.

Le mode de calcul du taux de conformité du délégataire diffère de celui utilisé par l'ARS : taux ramené au nombre de déterminations ou analyses pour le délégataire et calcul par rapport au nombre de prélèvements pour l'ARS.

Cependant, même si les deux bilans ne pourront pas être rigoureusement comparés entre le rapport de 2019 et celui de 2020, il a paru opportun de donner une information sur la qualité de l'eau distribuée malgré l'absence des synthèses annuelles de l'ARS. Le bilan de l'année 2020 réalisé par le délégataire est donc présenté ci-dessous :

Respect des limites de qualité réglementaires (source : RAD Délégué – Année 2020)				
	Paramètres bactériologiques		Paramètres physicochimiques	
	Nombre de prélèvements	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Taux de conformité
Réseau de distribution	281 prélèvements / 1565 déterminations	100 % limites de qualité / 99,87 % références de qualité	301 prélèvements / 18 906 déterminations	99,98 % limites de qualité / 99,90 références de qualité

Les deux dépassements de référence de qualité bactériologique sont dus à :

- la présence d'une bactérie sulfite-réductrice sur le départ distribution de l'usine de Petit Bos,
- la présence d'une bactérie coliforme sur l'eau traitée de Gauchon.

Pour les analyses physico-chimiques, trois analyses ont dépassé les limites de qualité, il s'agit de :

- deux dépassements sur le paramètre fluor sur les sorties des usines de Bruges et de Jourde,
- un dépassement sur le paramètre turbidité sur le départ de l'usine du Béquet.

En outre, 18 concentrations sont supérieures aux valeurs réglementaires pour les références de

qualité. Les dépassements des références de qualité, qui n'ont pas été systématiquement confirmés par les contre-analyses concernent principalement les paramètres COT, fer, température ou encore équilibre calco-carbonique.

Les pourcentages de conformité en production sur 2020 sont indiqués dans le tableau suivant :

Conformité en production				
Année	physico chimique		bactériologique	
	en limite de qualité	en référence de qualité	en limite de qualité	en référence de qualité
2017	99,99%	99,93%	100,00%	100,00%
2018	100,00%	99,88%	100,00%	100,00%
2019	99,98%	99,94%	100,00%	99,87%
2020	99,98%	99,90%	100,00%	99,87%

Depuis 2017 par rapport aux limites de qualité, la conformité bactériologique est égale à 100 % et supérieure à 99,87 % pour la partie physico-chimique.